



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2026-048

PUBLIÉ LE 13 FÉVRIER 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2026-02-13-00004 - ARRETE N° 2026-DOS-009 fixant le bilan quantifié de l'offre de soins pour les activités de soins et les équipements matériels lourds (articles R. 6122-25 et R. 6122-26 du Code de la santé publique) de la région Centre-Val de Loire pour la période de dépôt du 1er mars au 1er mai 2026 (6 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2026-02-13-00004

ARRETE N° 2026-DOS-009 fixant le bilan quantifié de l'offre de soins pour les activités de soins et les équipements matériels lourds (articles R. 6122-25 et R. 6122-26 du Code de la santé publique) de la région Centre-Val de Loire pour la période de dépôt du 1er mars au 1er mai 2026

ARRETE

Fixant le bilan quantifié de l'offre de soins pour les activités de soins et les équipements matériels lourds (articles R. 6122-25 et R. 6122-26 du Code de la santé publique) de la région Centre-Val de Loire **pour la période de dépôt du 1^{er} mars au 1^{er} mai 2026**

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6122-1 à L. 6122-20 et R. 6122-23 à R. 6122-44 ;

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles R. 6123-1 à R. 6123-212 et D. 6124-1 à D. 6124-501 ;

VU la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

VU le décret n° 2025-189 du 27 février 2025 relatif à la simplification des procédures d'autorisation des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté n° 2023-DSTRAT-0015 portant adoption du projet régional de santé 2023/2028 de la région Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté n° 2023-DSTRAT-0014 relatif à la définition des zones du schéma régional de santé de la région Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté n° 2025-DOS-162 portant modification de l'arrêté n° 2024-DOS-173 fixant le calendrier 2025 des périodes de dépôt pour les demandes d'autorisations présentées en application des articles L. 6122-1 et L. 6122-9 du Code de la santé publique ;

VU l'arrêté n° 2025-DSTRAT-025 portant révision partielle du PRS 2023-2028 de la région Centre-Val de Loire en date du 25 juin 2025 ;

VU la décision n° 2025-DG-DS-0003 en date du 1^{er} octobre 2025 de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, portant délégation de signature.

CONSIDERANT QUE les dossiers seront à déposer sur la plateforme informatique nationale dédiée (SI-Autorisations accessible à l'adresse <https://si-autorisations.sante.gouv.fr/>).

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Le bilan quantifié de l'offre de soins par territoire de santé pour la période de dépôt du 1^{er} mars au 1^{er} mai 2026 est établi comme il apparaît en annexe ci-après, pour les activités de soins et équipement suivantes :

- **Psychiatrie (ANNEXE I)**
- **Equipements matériels lourds (EML) utilisés à des fins de radiologie diagnostique (ANNEXE II)**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de la date de publication au recueil des actes administratifs :

- Soit d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- Soit d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé conformément aux dispositions de l'article L. 6122-10-1 du code de la santé publique : Ministère de la Santé - 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux ;
- Soit d'un recours contentieux formé par toute personne ayant intérêt à agir auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé

recours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : La directrice de l'Offre Sanitaire de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 13/02/2026

La directrice générale,

Signé : Clara de BORT

ARRETE N° 2026-DOS-009

ANNEXE I A L'ARRETE N° 2026-DOS-009

PSYCHIATRIE							
SRS 2023-2028 - OQOS - IMPLANTATIONS PAR TERRITOIRE							
ZONE D'IMPLANTATION	MENTIONS	Attendu à l'issue du SRS (2023-2028)		Bilan de l'existant	Autorisations disponibles		
		Min	Max				
Cher (18)	Psychiatrie de l'adulte	3	4	4	0		
	Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	1	1	1	0		
	Psychiatrie périnatale	1	1	1	0		
	Soins sans consentement	- adultes	1	1	1	0	
		- mineurs	1	1	1	0	
Eure-et-Loir (28)	Psychiatrie de l'adulte	3	4	4	0		
	Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	3	3	3	0		
	Psychiatrie périnatale	1	2	2	0		
	Soins sans consentement	- adultes	2	3	3	0	
		- mineurs	3	3	2	1	
Indre (36)	Psychiatrie de l'adulte	2	3	2	Min	Max*	
					0	1	
	Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	1	1	1	0		
	Psychiatrie périnatale	0	1	0	1		
	Soins sans consentement	- adultes	1	1	1	0	
- mineurs		0	1	0	1		

* Cette implantation correspond à une transformation d'activité désormais réalisée ; elle est donc sans objet et n'a pas vocation à être sollicitée (cf. PRS).

PSYCHIATRIE						
SRS 2023-2028 - OQOS - IMPLANTATIONS PAR TERRITOIRE						
ZONE D'IMPLANTATION	MENTIONS	Attendu à l'issue du SRS (2023-2028)		Bilan de l'existant	Autorisations disponibles	
		Min	Max			
Indre-et-Loire (37)	Psychiatrie de l'adulte	8	10	10	0	
	Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	4	4	4	0	
	Psychiatrie périnatale	1	3	3	0	
	Soins sans consentement - adultes - mineurs	4 3	6 3	6 3	0 0	
Loir-et-Cher (41)	Psychiatrie de l'adulte	5	6	4	2	
	Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	3	3	3	0	
	Psychiatrie périnatale	1	1	1	0	
	Soins sans consentement - adultes - mineurs	3 2	3 2	2 1	1 1	
Loiret (45)	Psychiatrie de l'adulte	4	5	5	0	
	Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	2	3	2	Min 0	Max* 1
	Psychiatrie périnatale	1	3	0	3	
	Soins sans consentement - adultes - mineurs	2 2	2 2	2 2	0 0	

* Cette implantation correspond à une transformation d'activité désormais réalisée ; elle est donc sans objet et n'a pas vocation à être sollicitée (cf. PRS).

ANNEXE II A L'ARRETE N° 2026-DOS-009

EML - Radiologique diagnostique			
SRS 2023-2028 - OQOS - IMPLANTATIONS PAR TERRITOIRE			
ZONE D'IMPLANTATION	Attendu à l'issue du SRS (2023-2028)	Bilan de l'existant	Autorisations disponibles
Cher (18)	6	5	1
Eure-et-Loir (28)	10	10	0
Indre (36)	6	6	0
Indre-et-Loire (37)	11	11	0
Loir-et-Cher (41)	6	5	1
Loiret (45)	12	12	0

EML - CYCLOTRON				
SRS 2023-2028 - OQOS - IMPLANTATIONS PAR TERRITOIRE				
ZONE D'IMPLANTATION	Attendu à l'issue du SRS (2023-2028)		Bilan de l'existant	Autorisations disponibles
	Min	Max		
Indre-et-Loire (37)	0	1	0	1